Nations Unies A/56/997–S/2002/706

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 41, 42, 54, 97 et 98 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Question de Palestine

La situation au Moyen-Orient

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Développement durable et coopération économique internationale

Environnement et développement durable

Lettre datée du 20 juin 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse adopté lors de la quatre-vingt-troisième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue le 8 juin 2002 à Djedda (Arabie saoudite), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Youssef Bin Alawi Bin Abdallah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 41, 42, 54, 97 et 98 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fuad Mubarak **Al-Hinai**

02-44854 (F) 020702 020702

Annexe à la lettre datée du 20 juin 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Communiqué de presse publié lors de la quatre-vingt-troisième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe

(Djedda, 8 juin 2002)

Le 8 juin 2002, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa quatre-vingt-troisième session à Djedda (Arabie saoudite), sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Youssef Bin Alawi Bin Abdallah, Président de la session en cours du Conseil des ministres. La réunion a rassemblé les personnalités suivantes :

– S. E. M. Rached Bin Abdallah Al-Nou'aymi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis

– S. E. le cheikh Mohammad Bin Moubarak Al Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn

– S. A. R. l'Émir Saoud Al-Faysal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite

– S. E. le cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jaber Al-Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar

– S. E. le cheikh Mohammad Sabah Al-Salem Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït.

A également participé à la réunion le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S. E. M. Abd Al-Rahman Bin Hamad Al-Atiyya.

Le Conseil des ministres a adressé ses plus vives félicitations au Roi de Bahreïn, S. M. le cheikh Hamad Bin Issa Al Khalifa, ainsi qu'à son fidèle peuple, pour les excellents résultats des élections municipales tenues à Bahreïn.

Le Conseil s'est félicité de l'accord de coopération diplomatique et consulaire conclu entre le Qatar et les Émirats arabes unis, deux pays frères, et a souligné que cette heureuse initiative allait renforcer les relations fraternelles et la coopération entre les États membres du Conseil de coopération.

Le Conseil a fait le point des relations de coopération entre les États membres et examiné l'évolution de la situation politique sur les plans régional, arabe et international.

I. Coopération

Conformément à la décision prise par le Conseil suprême à sa quatrième réunion consultative, le Conseil des ministres a examiné les mécanismes et les mesures pratiques qui permettraient de donner suite aux précieuses vues que le Vice-Serviteur des deux Lieux saints, S. A. R. l'Émir Abdallah Bin Abd Al-Aziz, a exprimées lors de cette réunion en vue d'accroître la complémentarité économique des États membres, de faire appliquer les décisions du Conseil de coopération visant à créer un marché commun du Golfe, et de promouvoir la coopération entre les États membres dans les domaines politique, économique, social et militaire.

Le Conseil a examiné les conclusions qui se sont dégagées des réunions des comités ministériels consacrées aux questions économiques et a passé en revue les résultats des cinquante-sixième et cinquante-septième réunions du Comité de la coopération financière et économique concernant l'instauration d'une union douanière entre les États membres au début de 2003 et la poursuite de l'exécution du calendrier fixé pour la création d'une union monétaire, prélude à l'émission d'une monnaie unique en 2010 au plus tard. Le Conseil a pris connaissance d'un rapport portant sur l'évolution des relations économiques entre les États membres, les groupes économiques et d'autres pays, ainsi que sur les conclusions auxquelles le Comité de la coopération financière et économique est parvenu à sa dernière réunion au sujet du renforcement des relations économiques entre les États membres et la République populaire de Chine. Il a approuvé la proposition du Comité de la coopération scientifique et technique, qui souhaite que l'on aide les centres de recherche scientifique du secteur public à tirer parti des technologies nouvelles et à les adapter aux conditions locales.

Le Conseil a également examiné les résultats d'un certain nombre de réunions consacrées aux ressources humaines et à l'environnement, notamment l'amélioration des programmes, la coopération entre les sociétés du Croissant-Rouge des États membres, la création d'installations de récupération des eaux de ballast et autres déchets rejetés par les navires, et l'adhésion des États membres à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL). Le Conseil a pris les décisions voulues à ce sujet.

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport sur la coopération militaire, s'est félicité des progrès accomplis et a exprimé l'espoir que cette coopération se poursuivrait. Il a également pris connaissance des mesures visant à appliquer la décision que le Conseil suprême a prise à sa vingt-deuxième session au sujet des médias dans les États membres.

II. Questions politiques

Le Conseil des ministres a fait le point de la situation entre le Koweït et l'Iraq, à la lumière des décisions que le Conseil suprême a prises lors de ses précédentes sessions et des résultats positifs du Sommet arabe tenu les 27 et 28 mars 2002 à Beyrouth, qui contribuent au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le Conseil a exprimé l'espoir que les décisions prises lors du sommet susmentionné se traduiront dans les faits, permettront d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment celles qui concernent les prisonniers et détenus

koweïtiens ou autre et la restitution des biens koweïtiens, et empêcheront que les événements de 1990 ne se reproduisent.

Le Conseil a rappelé les décisions du Conseil suprême concernant les îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, et a réaffirmé son attachement aux principes et règles qui sous-tendent la position des États membres, lesquels appuient le droit souverain des Émirats arabes unis sur leurs trois îles.

Le Conseil a suivi les contacts établis récemment entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, notamment l'importante visite que le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. E. le cheikh Hamdan Bin Zayed Al Nahyan, a effectuée en Iran. Le Conseil espère que cette visite, ainsi que celle que S. E. le Président Mohammad Khatami prévoit d'effectuer aux Émirats arabes unis, déboucheront sur des résultats positifs qui amélioreront les relations entre les deux pays voisins, consolideront les liens d'amitié et de coopération entre les États membres et la République islamique d'Iran, et renforceront la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Conseil a abordé la question des territoires palestiniens occupés, où la situation se détériore par suite du comportement des forces israéliennes, qui poursuivent leur campagne brutale, sont entrées dans un certain nombre de villes palestiniennes et continuent de tuer des civils et de détruire des habitations. Le Conseil condamne ces actes barbares et réaffirme que la violence compromet les efforts de paix et empêche l'Autorité nationale palestinienne d'assumer ses fonctions, à savoir préserver la sécurité et la stabilité.

Le Conseil a passé en revue les efforts que les pays arabes et la communauté internationale déploient pour mettre un terme à la violence dans les territoires palestiniens et amener Israël à se retirer des territoires occupés et à retourner à la table des négociations. Il a réaffirmé qu'une paix juste, globale et durable dans la région était un choix stratégique et que l'initiative du Vice-Serviteur des deux Lieux saints, S. A. R. l'Émir Abdallah Bin Abd Al-Aziz, initiative adoptée au Sommet arabe de Beyrouth en mars 2002, constituait un bon point de départ pour le règlement pacifique du problème dans le cadre de la légalité internationale et devait servir de base à toutes futures négociations et à tous sérieux efforts visant à parvenir à une solution juste, globale et durable du problème dans la région.

Le Conseil s'est dit vivement préoccupé par la montée de la tension et la grave détérioration de la situation entre le Pakistan et l'Inde. Soucieux de voir la sécurité et la stabilité maintenues dans les deux pays, ainsi que dans la région, les États membres demandent aux deux parties de faire preuve de retenue, de renoncer à l'escalade militaire pour préserver les intérêts des deux peuples voisins, et de faire preuve de sagesse en réglant leurs différends par des moyens pacifiques et par la voie de négociations, compte tenu du principe de bon voisinage et de leurs intérêts communs.

Le Conseil des ministres présente ses condoléances au peuple et au Gouvernement de la République arabe syrienne, ainsi qu'aux familles des victimes qui ont trouvé la mort lors de l'effondrement du barrage de Zeyzoun.

Fait à Djedda, le 8 juin 2002